

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS
ET STATISTIQUES - (N° 1903)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 73

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 14 de M. Ferracci

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« des »,

les mots :

« le résultat d'un test laissant supposer l'existence de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.